



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Aide aux communautés de communes pour la mise en place de systèmes d'information géographique

Rapport n° CP/2013/775

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Le Conseil Général a adopté en novembre 2005 un dispositif visant à accompagner les communautés de communes dans le développement de systèmes d'information géographique (SIG). Ce dispositif comprend notamment un volet d'aide financière pour l'acquisition d'une solution logicielle. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions dans ce cadre.

Le dispositif d'aide à la mise en place de systèmes d'information géographique (SIG) permet, outre le suivi méthodologique et technique du projet, un soutien financier aux communautés de communes pour l'acquisition de la solution logicielle de gestion des données cadastrales par les communes membres de l'EPCI.

Dans ce cadre, les subventions portent sur l'étude préalable, l'acquisition de la solution logicielle et l'intégration des données cadastrales, selon les modalités d'accès à l'aide arrêtées dans la délibération instituant le dispositif.

Le dispositif d'assistance en matière de SIG prévoit la possibilité d'intervenir lors de la réalisation de l'étude préalable, subventionnée à hauteur de 50 % de son coût TTC, l'aide étant plafonnée à 5 000 €. Par ailleurs, une subvention représentant 50 % du coût HT de l'achat de la solution logicielle peut également être attribuée, celle-ci étant limitée à 10 000 €. Le dispositif exclut le coût de la maintenance de l'assiette subventionnable.

En application du présent dispositif, il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une aide totale de 15 000 € à la Communauté de Communes de la Région de Saverne pour la mise en place d'un système d'information géographique, suite à la réalisation d'une étude préalable.

L'étude préalable a été articulée en deux phases :

- Etablissement d'un diagnostic sur les données existantes, les outils utilisés et les compétences, afin d'analyser les besoins ;
- Etude d'un scénario de mise en œuvre du SIG dans le respect des objectifs, des contraintes et des besoins définis précédemment.

Le coût de l'étude s'élève à 17 210 € HT. Il est proposé d'attribuer le montant maximum de l'aide prévue dans le dispositif départemental, soit 5 000 €.

S'agissant de la mise en œuvre du SIG, le projet respectera les compétences et domaines d'intervention de chaque strate. C'est un outil de coordination et d'aide à la décision qui vise à améliorer la gestion des services et la coopération entre les différents partenaires.

Concernant l'aspect opérationnel, l'application offrira des fonctionnalités de consultation, d'exploitation et d'administration des données géographiques grâce à un affichage de plusieurs couches de données. Le site est destiné à gérer l'espace dans différents domaines et les services publics :

- Cadastre,
- Voirie et éclairage public,
- Eau potable et assainissement,
- Zones d'activités,
- Patrimoine et équipements publics,
- Sentiers de randonnées,
- Espaces verts,
- Gestion des cimetières,
- Ordures ménagères...

Après affichage de la carte ou d'un plan, une présentation multicouche permettra de visualiser divers équipements en fonction des besoins.

La solution logicielle a été chiffrée à 31 920 € HT. Conformément au dispositif d'aide, il pourrait être envisagé d'attribuer à la collectivité le montant maximum, soit 10 000 € de participation départementale.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 35665 | 204-204142-20 | 30 000,00 € | 15 000,00 € | 15 000,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide conformément au tableau annexé, d'attribuer une aide totale de 15 000 € à la Communauté de Communes de la Région de Saverne pour la mise en place d'un système d'information géographique, détaillée comme suit :

- 5 000 € pour la réalisation d'une étude préalable ;
- 10 000 € pour l'acquisition d'une solution logicielle.

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL